

## **Adaptation des Conditions générales de gestion des droits (CGG) relatives aux contrats d'adhésion et de gestion des droits de SWISSPERFORM – 2025**

Avec l'introduction de la nouvelle plateforme de gestion des membres et des répartitions **Apollon**, les **Conditions générales de gestion des droits (CGG)** liées aux contrats d'adhésion et de gestion des droits ont été révisées.

### **Procédure de modification des CGG :**

- Les CGG peuvent être modifiées à tout moment.
- Toute modification doit être approuvée par le Conseil d'administration ainsi que par les groupes d'experts compétents.
- Après la prise de décision, les CGG modifiées sont communiquées par écrit à tous les membres et ayants droit.
- Ces modifications entreront en vigueur le **1er novembre 2025**.

Les versions actuelles des contrats ainsi que les CGG correspondantes sont disponibles sur notre site Internet : [swissperform.ch/fr/documents-a-telecharger](https://swissperform.ch/fr/documents-a-telecharger).

### **Principales modifications**

#### **Conséquences financières en cas de résiliation du contrat**

À la fin du contrat, aucun droit financier ne subsiste envers SWISSPERFORM, notamment en ce qui concerne des répartitions rétroactives ou paiements. Si les droits ont été transférés à une société de gestion étrangère liée par un accord de réciprocité, SWISSPERFORM peut, sans y être obligée, procéder à un éventuel paiement à cette société. Elle n'est toutefois pas tenue de vérifier ou de suivre l'existence de tels liens contractuels.

#### **Communication électronique**

SWISSPERFORM utilise des moyens électroniques (e-mail, services en ligne, etc.) pour communiquer avec ses membres et fournir ses prestations.

#### **Portail web pour les membres**

SWISSPERFORM met à la disposition de ses membres un portail web qui permet une communication efficace ainsi qu'une gestion et une mise à disposition sécurisées des documents pertinents.

Points essentiels pour l'utilisation :

- L'accès se fait via une adresse e-mail et des données de connexion personnelles.
- En se connectant, le membre accepte automatiquement les conditions d'utilisation spécifiques.
- Tous les documents (y compris les décomptes) sont mis à disposition dans le portail.
- En cas de mise à disposition de nouveaux documents, une notification par e-mail est automatiquement envoyée.
- Les documents sont considérés comme remis dès leur disponibilité électronique.
- Les éventuels délais commencent à courir dès le lendemain de cette mise à disposition.
- Si un paiement intervient sans qu'un décompte ait été préalablement mis à disposition, la réception du paiement fait foi comme déclencheur du délai.
- Les membres sont responsables de consulter dans les délais les informations mises à disposition dans le portail.

### **Demande de notification par voie postale**

Les membres qui ne souhaitent pas utiliser le portail web peuvent demander une notification postale. SWISSPERFORM se réserve le droit de facturer des frais administratifs pour ce service.

### **Nouvelle disposition concernant les prestations générées par l'intelligence artificielle (IA)**

Le membre s'engage à déclarer **en continu**, pendant toute la durée du contrat, toutes les prestations (enregistrements) pertinentes via le portail ou les formulaires mis à disposition. Il garantit également ne pas déclarer de prestations générées exclusivement par intelligence artificielle.

### **Disposition relative à la TVA – valable uniquement pour les producteurs de phonogrammes**

L'ajout de la TVA est fonction de l'assujettissement à la TVA du détenteur des droits du producteur.

SWISSPERFORM décompte la TVA a posteriori si l'ayant droit à la perception remet un décompte correct et conforme à la TVA et que celui-ci est contrôlé positivement.